

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMBÉRY, le 19 juin 2026

INSTITUTION

L'Assemblée départementale a adopté le budget supplémentaire 2026 de la collectivité et rend un hommage solennel à Louis Besson.

Réunis en session plénière ce vendredi 19 juin, les Conseillers départementaux de la Savoie ont voté le compte administratif 2025 ainsi que le budget supplémentaire 2026 de la collectivité. Cette séance a également été marquée par un hommage solennel rendu à Louis Besson, figure majeure de la vie politique savoyarde et nationale, disparu le 2 avril dernier à l'âge de 88 ans.

Un hommage unanime à Louis Besson

L'Assemblée départementale salue la mémoire de Louis Besson, personnalité politique qui a profondément marqué son époque par son engagement au service de l'intérêt général. Plusieurs fois ministre, il a exercé de nombreuses responsabilités au niveau national tout en demeurant profondément attaché à la Savoie. Au sein du Conseil général, il a siégé 31 ans en tant que Conseiller départemental et présidé l'institution durant 6 années.

C'est en 1970 que Louis Besson est élu pour la première fois au Conseil général de la Savoie, d'abord dans le canton de Chambéry Nord avant de représenter à partir de 1973, et sans interruption jusqu'en 2001, celui de Saint-Alban-Leyse. En 1976, il succède à Joseph Fontanet, autre grande figure politique savoyarde, et accède à la Présidence du Conseil général pour cette ultime mandature avant la première loi de décentralisation qui supprimera la tutelle des préfets sur les conseils généraux. En 1982, son successeur, Michel Barnier, choisira d'en faire l'un de ses Vice-présidents jusqu'en 1992.

À travers cet hommage, les élus départementaux souhaitent rappeler son action déterminante pour le développement du territoire et son engagement constant au service des Savoyards.

Un budget supplémentaire 2026 qui traduit une gestion saine de l'argent public.

Dans un contexte national de fortes contraintes budgétaires, le budget supplémentaire 2026 s'établit à **2,1 M€, contre 33 M€ l'an dernier**. Cette diminution importante traduit la volonté du Département de poursuivre une gestion rigoureuse de ses finances tout en préservant ses priorités d'action.

Des investissements ajustés

Le Conseil départemental réduit ses dépenses d'investissement de 2,3 M€, soit une baisse de 2 % par rapport aux crédits inscrits au budget primitif voté en décembre dernier.

Plusieurs politiques publiques contribuent à cet effort, notamment les routes (- 710 000 €) et la culture/patrimoine (- 498 000 €). Ces ajustements résultent notamment de coûts de chantiers revus à la baisse ainsi que de calendriers de travaux rééchelonnés.

CONTACT PRESSE

Département Savoie • Nacima Yakouben • 06 07 56 73 19 • nacima.yakouben@savoie.fr

Une hausse des dépenses sociales

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement progressent de **4,5 M€**, principalement sous l'effet de la hausse des dépenses sociales. Cette évolution s'explique notamment par :

- la revalorisation du Revenu de solidarité active (RSA) ;
- l'augmentation du nombre de foyers allocataires du RSA, avec **109 bénéficiaires supplémentaires** au cours des six derniers mois ;
- la progression du nombre d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, avec **50 placements supplémentaires en établissement en un an**.

Ces dépenses traduisent l'engagement du Département à répondre aux besoins croissants des publics les plus fragiles.

Des recettes supérieures aux prévisions

Du côté des recettes, plusieurs indicateurs témoignent d'une situation plus favorable qu'anticipé. Le recours à l'emprunt est ainsi revu à la baisse : initialement prévu à **80 M€**, il est ramené à **27 M€**, soit une diminution de **53 M€**.

Par ailleurs, certaines recettes fiscales enregistrent une évolution positive malgré un contexte économique marqué par la stagnation. C'est le cas des DMTO : la contribution du Département au Fonds national de péréquation est en baisse de **2,7 M€** par rapport aux perspectives envisagées fin 2025. Par ailleurs, la loi des finances 2026 moins restrictive que prévu permet de récupérer **1,9 M€** sur le DILICO (lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriale).

REPÈRES



Budget primitif 2026 :

- Adopté le 12 décembre 2025 pour un total de **724 M€**
- Dépenses d'investissement : **151 M€**
- Dépenses de fonctionnement : **573 M€**

Budget supplémentaire 2026 :

- Soumis au vote le 19 juin 2026 pour un montant global de **2,1 M€** :
- Dépenses de fonctionnement : **4,5 M€**
- Dépenses d'investissement : **-2,3 M€**